

ESADMM CA 06/03/2020
Délibération n°DELIB_01_ADM_20_03_06_OJ_CR



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART &
DE DESIGN
MARSEILLE -
MÉDITERRANÉE

184, avenue de Luminy
CS 70912
13288 Marseille Cedex 9
TÉL. 04 91 82 83 10
FAX 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE**
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 6 mars 2020**

**Présentation de l'Ordre du jour
et
Adoption du compte-rendu de séance du CA du 6 décembre 2019**

Délibération n°DELIB_01_ADM_20_03_06_OJ_CR

L'an deux mille vingt, le 6 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date du 21 février 2020.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 6 décembre 2019 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

CONSIDÉRANT

- l'annulation de la séance du 21 février 2020 pour absence de quorum.

ESADMM CA 06/03/2020
Délibération n°DELIB_01_ADM_20_03 06 OJ CR

La Présidente,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 21 février 2020 appelle l'examen des points suivants :

- Compte rendu de séance du 6 décembre 2019,
Rapport d'activité 2019,
Compte de gestion 2019,
Compte administratif 2019,
Affectation du résultat 2019,
Budget supplémentaire 2020,
- Ligne de trésorerie,
- Convention avec l'association étudiante Arsenic,
- Charte zéro discrimination,
- Bilan social,
- Demande de subvention État pour l'institut des beaux-arts.
- Questions diverses.

M. Mme est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 6 décembre 2019 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sous réserve des éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

ESADMM CA 06/03/2020
Délibération n°DELIB_01_ADM_20 03 06 01_CR

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 6 décembre 2019.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes pour	10
Votes contre	0
Absentions	4

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 6 mars 2020.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves



Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20200306-01_ESADMM_CR_OJ-DE
Reçu le 09/03/2020

